



Wallonie

Commune de Sprimont

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur GOFFART Arnaud demeurant Champ de Tir 2 à 4140 Sprimont.

Le terrain concerné est situé Champ de Tir, 2/1 à 4140 Sprimont, et cadastré 1e division, section C n°539Y.

Le projet consiste en : Transformation d'une maison d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogation au Plan de Secteur (zone agricole) : Art. D.IV.6 : un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction ainsi que d'une modification de destination et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°. Les aménagements accessoires et complémentaires aux constructions, installations et bâtiments précités et isolés de ceux-ci peuvent également être autorisés. Écarts au GCU : marge de recul latérale inférieure à 4m + mur de soutènement en béton + menuiseries extérieures de ton gris anthracite (Article: Art. D.IV.40).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service urbanisme, téléphone : 04/382 43 25 ou 04/382 43 26.

Le dossier peut être consulté les lundis, mercredis et vendredis le matin de 9h à 12h et l'après-midi uniquement sur rendez-vous à l'adresse suivante : commune de Sprimont, Service Urbanisme, Rue du Centre, 1 à 4140 Sprimont.

Le dossier est également consultable le mercredi jusqu'à 20h uniquement sur rendez-vous pris au plus tard vingt-quatre heures à l'avance.

**L'enquête est ouverte le 14/05/2024 et clôturée le 28/05/2024.** Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du 14/05/2024 au 28/05/2024:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Sprimont, Rue du Centre, 1 à 4140 Sprimont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [sophie.libert@sprimont.be](mailto:sophie.libert@sprimont.be) ou [isabelle.laurent@sprimont.be](mailto:isabelle.laurent@sprimont.be)
- remises au Service de l'Urbanisme ;

**Sous peine de nullité**, les envois par courrier sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Le courrier papier ou le courrier électronique portera la mention : Dossier n° 39/24.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 28 mai 2024 à l'Administration communale, Service urbanisme.

Les personnes chargées de donner des explications sur le projet sont Mme S. LIBERT et Mme I. LAURENT dont le bureau se trouve à l'Administration Communale.

**Date d'affichage: 9/05/2024**

**Les propriétaires de biens doivent transmettre ce document aux occupants de leurs immeubles.**